Justice en Belgique : Muhammed Aytekin déjà libre, quelques mois après avoir tué une jeune fille

27/07/2017 à 14h46

Quelques mois après avoir été condamné à cinq ans de prison ferme pour avoir tué la jeune Merel De Prins suite à un accident en octobre 2015, Muhammed Aytekin est déjà « libre » : il a été libéré sous conditions.

Début 2017, Muhammed Aytekin, 22 ans, était condamné à cinq ans de prison ferme par le tribunal de police de Vilvoorde. Le jeune homme avait, en octobre 2015, percuté mortellement la jeune Merel De Prins, 12 ans, alors qu'elle circulait à vélo sur une piste cyclable. Sous le coup d'une déchéance du droit de conduire au moment du drame, le conducteur avait pris la fuite et s'était réfugié à l'étranger avant de se rendre quelques jours plus tard.

Ce mercredi, nous apprenons que Muhammed Aytekin va être libéré sous conditions, cinq mois après sa condamnation. Selon le Nieuwsblad, il souffrirait d'une maladie au niveau des yeux et « il risque de devenir aveugle », selon son avocat. Le condamné aurait déjà passé une série de tests et a été opéré, mais il est en pleine revalidation. Ces raisons ont poussé le tribunal d'application des peines à le libérer sous conditions.

Muhammed Aytekin ne doit pas porter de bracelet électronique.

Sudinfo.be

Merci à **Marie Salers**